

CIRCULAIRE N° 0614 /MIS/DGDDL/DDD/SDEP du 02 JUL. 2024
relative à la mise en place d'une base de données pour la constitution d'un
Système d'Information Géographique (SIG).

A

Mesdames et Messieurs :

- **les Présidents de Conseils Régionaux ;**
- **les Maires.**

Dans le cadre de la mise en place d'une banque de données pour la constitution d'un Système d'Information Géographique (**SIG**), en vue du géoréférencement des équipements et services dont disposent les Collectivités Territoires,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir renseigner le formulaire via le lien, <https://forms.gle/BdKSMXfvZQoWjaym7>, avant le 12 juillet 2024, délai de rigueur.

Ce système permettra, in fine, de catégoriser, de recenser et de connaître avec précision les besoins des collectivités en termes d'équipements pour une meilleure prise en compte des aspirations des populations.

Au regard de l'importance de cette activité, je vous invite à prendre toutes dispositions utiles pour l'exécution de cette présente instruction.

**P/le Ministre et P.D. ;
le Directeur de cabinet**



BENJAMIN EFFOLI
Préfet Hors Grade